

INSTRUCTIONS LICENCES

Dans le cadre du secrétariat des licences, les nouvelles licences de l'Auvergne seront traitées et validées par le Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme.

A cet effet, vous devrez envoyer vos demandes de licences à l'adresse suivante, et ce, à partir du 21 mars 2017 :

COMITE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE CYCLISME

9 Rue Edouard Herriot

38300 BOURGOIN JALLIEU

Informations licences [cliquez ici](#)

Pour toutes questions contactez Nathalie REVERCHON

☐ **Téléphone : 04.74.43.54.30**

☐ **Email : nreverchon@auvergnerhonealpescyclisme.com**

Nathalie REVERCHON